



Départ à la réunion

Par nominoe

Bonjour,

Je suis enseignant dans un lycée privé sous contrat (je suis donc assimilé fonctionnaire). J'ai la possibilité d'aller enseigner à la réunion à partir du 15 aout de cette année. Ma compagne est infirmière dans un hôpital psychiatrique.

Pouvez-vous me dire quelles sont les possibilités qui s'offrent à elle (mutation, rapprochement de conjoint, congé sans solde puis embauche sur place,...) et qu'est-ce qui serait, selon vous, le mieux pour nous, sachant :

- premièrement que nous désirons que ses revenus et surtout sa situation (titulaire de la fonction publique)soient préservés pour le mieux

- deuxièmement nous désirons avoir un enfant si possible dans l'année qui vient (donc qu'un congé maternité soit possible et non une maternité sans revenus et sans cotisations). Nous sommes à un âge où le temps compte...

C'est très terre à terre et calculateur mais il en va de l'accomplissement de ce projet qui me tient à c?ur.

Merci.

Cordialement.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement